

nous occupe n'appuie pas ces déclarations du ministre des Postes. Après que les témoignages lui eurent été soumis en diverses occasions je suis allé le voir le priant d'examiner de nouveau toutes les dépositions. J'ai eu plusieurs promesses, mais, apparemment, rien n'a été fait, et je prétends que si ce sont les sortes d'enquêtes qui seront tenues lorsque des accusations d'ingérence politique seront portées contre des maîtres de poste, il serait tout aussi bien d'avoir le régime du favoritisme pur et simple que ce camouflé.

Je n'ai guère autre chose à ajouter, sauf que j'espère que le ministre adoptera une autre attitude à l'avenir. Je ne compte pas que cette affaire va être examinée de nouveau, d'autant plus que le nouveau maître de poste a été nommé, mais je souhaite que le ministre étudie ce cas pour sa propre gouverne dans l'avenir. Il n'a qu'à examiner les archives concernant la circonscription de Humboldt pour constater que depuis que j'ai l'honneur de la représenter dans cette Chambre, pas un seul maître de poste n'a été destitué pour aucune raison, jamais pour accusation d'ingérence politique, et j'espère qu'il verra à ce qu'il en soit de même à l'avenir.

L'hon. M. SAUVE: Tout ce que je puis dire, en réponse à l'honorable député de Humboldt (M. Totzke), c'est que les remarques que j'ai faites à Montréal exprimaient mes sentiments à ce moment-là et aujourd'hui encore. S'il y a eu malentendu dans le cas dont parle mon honorable ami, je le regrette, et je me ferai un plaisir de l'examiner de nouveau.

M. DONNELLY: Le ministre peut-il me dire le nom du maître de poste de Rockglen dans la circonscription de Willow-Bunch? Il y a quelque temps le maître de poste (M. Sproule) fut destitué à la suite d'une accusation d'ingérence politique. J'ai protesté. Ce maître de poste avait été nommé à ma demande. Je me rendis au village où je trouvai réunis à la salle municipale quatre à cinq aspirants à la position; ils votèrent tous pour la nomination de M. Sproule. C'est un vétéran, de famille conservatrice, dont aucun membre n'a jamais voté libéral, que l'on sache. Cette famille est alliée aux Sproule de l'Est, et les honorables députés savent probablement que ce sont des conservateurs à tous crins. Il y a un an ou deux, une querelle survint entre lui et un autre du district, qui déclara solennellement qu'un jour ou l'autre il aurait sa tête. Lors du changement de Gouvernement, il saisit l'occasion pour l'accuser d'ingérence politique. Du point de vue politique, je ne devrais peut-être pas intervenir, car cette destitution me vaut bien des adhésions. Le père et la mère sont indignés de cette destitution. La principale accusation alléguée contre lui,

c'est d'avoir agi comme scrutateur à un élection provinciale complémentaire en 1929. Le président du scrutin et le scrutateur ont tous deux déclaré le contraire sous serment. On l'a accusé aussi d'avoir agi à titre de secrétaire libéral, mais celui-ci a déclaré le contraire, sous serment aussi. La vérité, c'est que cet homme est agent d'immeuble et que le président du scrutin lui a demandé de venir lui montrer comment procéder à l'ouverture du bureau de scrutin. Il a répondu qu'il irait; il est venu; il est resté là une quinzaine de minutes; et pour cela il a perdu sa position. Il n'a nullement fait œuvre de scrutateur. Le Board of Trade du village a protesté contre cette destitution, de même qu'une demi douzaine de personnes qui ont déclaré sous serment qu'on ne connaissait pas d'activité politique à l'inculpé. Une requête signée je crois par toute la population, moins deux, desservie par ce bureau de poste, et protestant contre cette destitution, a été transmise au département des Postes. Chose étrange, le principal instigateur de ce renvoi, un vétéran qui a demeuré chez M. Sproule il y a une couple d'années, et qui aspirait à la position, n'a pas été nommé, comme cela lui avait été promis. Le département est allé en chercher un autre à trente ou quarante milles du village. C'était un des aspirants, mais j'ignore s'il a été nommé à titre permanent.

M. SPROULE: L'honorable député relie-t-il mon nom à ce cas?

M. DONNELLY: Je ne puis rien au fait que l'honorable député porte le même nom.

L'hon. M. SAUVE: J'ignore le nom du maître de poste actuel, mais je le saurai et je le communiquerai à mon honorable ami.

M. DONNELLY: Lawrence est le nom de celui qui a demandé la position et qui a été nommé temporairement. C'est un vétéran, forgeron, qui demeurerait à quelque quarante milles du village. Evidemment, on a jugé personne d'assez bien dans le village, et on est allé chercher un titulaire à quarante milles. Le département n'a peut-être pas pu découvrir un tory dans la localité. Je sais que cet homme a demandé la position et je voulais savoir si on l'a nommé. Je le répète, je proteste contre cette destitution parce que, même s'il est conservateur, Sproule était un bon maître de poste. On était très satisfait de lui. Il n'avait pas été nommé parce qu'il était conservateur, mais parce qu'on le croyait capable de bien remplir la fonction, et je crois que le département a commis une erreur en le destituant.

M. LUCHKOVICH: Monsieur le président, depuis une heure je me demande si je dois prendre part à la discussion. Je n'aime pas à